

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 16 novembre 2018

Présents :

ALLIAN Anne Lise	DELPEYROUX Pierre	MARMION Chantal
ALVES PIRES Alcino	DENANTE Pascale	MARTINEZ Francisco
BELRHITI Catherine	DIDIER Francis	MECHAIN Georges
BOBILLIER Jean-Paul	DUMONT Gamra	ORTEGA Raphaël
BOULET Philippe	GAUTIER Christine	PERONNET Dominique
BOUZRAR Maryvonne	GOUTTENOIRE Corinne	PONTABRI Pierrette
BUI XUAN Yves	ITIER Roger	SEVE Patrice
CHEREAU Franck	LAUFFENBURGER Patrick	VENET Gilles
DALLERAC Francis	LAURENCE Bernardina	

Membre de droit : CHARRE Dominique (DTN)

Invité : Mme TERQUEM Raphaële (Commissaire aux comptes)

Absents Excusés :

BENHAMOU Éric
CHEVALIER Michel
METTLER Denis

Le Président ouvre la séance à 17h00.

Avant de débiter la réunion, un hommage est rendu à M. José Hernandez.

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2018

La version qui a été communiquée ce jour en conseil d'administration diffère légèrement de celle qui a été jointe à la convocation. Une coquille dans la liste des présents a été corrigée.

Mme LAURENCE Bernardina fait remarquer que le projet de compte-rendu indique que Mme. HOMMETTE devient responsable du service compétition au lieu du service communication.

Prenant en compte ces modifications, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration (CA) du 8 septembre 2018.

2- SUJETS D'ACTUALITE PRESENTES PAR LE PRESIDENT

Un retour est fait sur les Championnats du Monde qui ont eu lieu à Madrid. 140 nations étaient représentées. Les médailles d'or ont été extrêmement réparties. Ce phénomène témoigne de

l'absence de suprématie d'une seule nation. Ces championnats revêtaient un enjeu considérable pour les jeux olympiques puisque le coefficient des points obtenus était de 12.

Une réunion à l'AccorHotels Arena pour l'organisation du TQO en 2020 s'est tenue. La réflexion est engagée quant à une organisation étalée sur deux jours et non pas trois comme initialement prévu. En effet, la location de Bercy stricto sensu (location de la salle vide) représente 30 000 €/jour. La fédération prospectera en conséquence pour affiner le nombre de potentiels participants.

La fédération touchera une subvention globale du ministère à hauteur de 250 000 € pour l'organisation de ce TQO.

- o Gouvernance des fédérations sportives / impact sur le fonctionnement ;

Le rapport sur la gouvernance des fédérations a été remis le 16 octobre 2018. La finalisation du projet aura lieu le 5 décembre 2018.

La suppression du CNDS à laquelle se substituera l'agence nationale du sport est prévue pour janvier 2019.

La fédération devra sûrement solliciter auprès de cette agence des subventions pour les ligues régionales.

A ce titre, le président interpelle les membres du CA en les invitant à engager une réflexion sur le découpage et le fonctionnement territorial de la fédération. La baisse des subventions qui ne devrait que s'accroître avec le temps nécessite une adaptation de la fédération aux réalités territoriales.

De même la possibilité de l'élection du président des fédérations directement par les clubs se profile de plus en plus précisément et nécessite une anticipation.

Le conseil d'administration est invité à engager une réflexion sur les conditions d'éligibilité au conseil d'administration de la fédération. Ces postes nécessitent une certaine expérience et une connaissance certaine de la fédération.

Aussi, il est proposé au Conseil d'administration de se prononcer sur une modification statutaire visant à imposer un certain nombre de licences pour pouvoir être candidat au CA.

Après discussion, il est retenu de conditionner l'éligibilité au conseil d'administration de la fédération à la possession de 4 licences consécutives dont celle de l'année en cours. Le cycle de 4 ans, correspondant à une olympiade, est jugé opportun pour attester d'une connaissance poussée de l'environnement fédéral.

Cette proposition est soumise au vote.

POUR : 26
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

Le Conseil d'Administration retient à l'unanimité la proposition de modification des statuts et du règlement intérieur de la fédération en ce sens.

Cette modification devra être soumise la saison prochaine à l'approbation de l'Assemblée Générale.

- Situation de la ligue régionale Auvergne Rhône-Alpes et de la ZID Rhône-Alpes ;

Le président laisse la parole à M. MARTINEZ Francisco, membre du CA et également président de la ligue régionale Auvergne Rhône Alpes.

Celui-ci expose les faits suivants : le trésorier de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, également trésorier de la ZID Rhône Alpes aurait détourné environ 142 000 € de ces deux structures à son profit et celui d'un de ses proches.

Le parquet et la brigade financière ont été saisis de ces faits et une enquête est en cours.

Mme PERONNET Dominique demande des précisions sur la façon dont ces détournements ont pu être réalisés.

M. MARTINEZ Francisco indique que ces détournements ont pu être effectués par l'élaboration de fausses factures réalisées par le trésorier lui-même.

M. DELPEYROUX Pierre s'interroge sur le délai qui s'est écoulé avant que ces faits ne soient découverts.

M. MARTINEZ Francisco indique que les faux virements étaient justifiés par des fausses factures ce qui a permis de dissimuler pendant un temps certain ces malversations.

Mme PERONNET Dominique souligne un problème de vigilance et de surveillance de la part des élus de ces deux structures.

M. DIDIER Francis ajoute qu'il s'agit d'une faute de gouvernance. Il insiste sur le fait que les procédures prévues par les dispositions statutaires doivent être respectées (délégation de signature, fréquence et formalisme des réunions de bureau et comité directeur etc.). Il y a manifestement eu des erreurs dans la procédure d'engagement des dépenses ainsi que dans la compréhension des éléments financiers. Concernant les aspects comptables de la gestion d'un organisme déconcentré, il ajoute qu'il est indispensable de s'entourer de personnes professionnelles et compétentes. Il souligne également que le formalisme prévu par les dispositions statutaires des structures déconcentrées doit être strictement respecté.

Mme PERONNET Dominique souhaite savoir si la ligue avait recours à un expert-comptable tel que prévu par les statuts.

M. MARTINEZ Francisco indique qu'ils ont désormais recours à un expert-comptable mais que ce n'était pas le cas à l'époque.

M. DIDIER Francis en profite pour rappeler que la fédération a sollicité la communication d'éléments de la part de la ligue et de la ZID, éléments dont elle n'a pas encore été destinataire.

Mme GAUTIER Christine souhaite savoir quel est le risque encouru pour le président dans cette situation.

M. MARTINEZ Francisco répond que la responsabilité pénale du président de l'association peut être engagée.

M. GRUMIC Mario intervient en rappelant que les structures déconcentrées doivent observer strictement leurs dispositions statutaires. En outre, les contestations visant le plus souvent la forme que le fond, il convient d'être d'autant plus vigilant au formalisme.

Mme GOUTTENOIRE Corinne souhaite savoir quelle est le meilleur modèle d'organisation pour s'assurer d'éviter ces complications, notamment en terme d'engagement des dépenses.

Il lui est répondu qu'il convient de procéder par analogie à ce qui est prévu pour la fédération, et notamment par son règlement financier.

Mme TERQUEM Raphaële intervient en rappelant qu'il est indispensable de séparer les fonctions d'ordonnateur des dépenses (le président), le comptable et les fonctions financières (trésorier).

M. MARTINEZ Francisco et Mme GAMRA Dumont reconnaissent une erreur de gouvernance au sein de ces structures.

Il est précisé que le bureau exécutif étudie l'opportunité de reconstituer cette ZID sous la forme d'un délégué élu au sein du comité directeur de la Ligue régionale et envisage également le redécoupage géographique de ce territoire.

M. DALLERAC Francis dresse le constat que beaucoup d'organismes déconcentrés fonctionnent encore de la sorte.

Pour conclure, M. MARTINEZ Francisco ajoute que lors d'une assemblée générale organisée par la zone interdépartementale conséquemment à ces faits, un vote relatif à l'adoption du budget prévisionnel a été sollicité des clubs du ressort territorial. Sur 71 clubs présents, 20 se sont abstenus et deux clubs ont voté contre.

3- INTERVENTION DU DTN

- Haut niveau et résultats aux championnats du monde de Madrid ;

M. CHARRE Dominique revient sur les championnats du monde de Madrid.

Le classement des trois premières nations aux championnats du Monde est le suivant :

1. JAPON
2. IRAN
3. FRANCE

Il indique être satisfait de ces championnats, des titres obtenus et du classement de la France à son issue.

Sur 10 compétitions individuelles, 10 nations différentes ont obtenu une médaille d'or. Les résultats sont très éclatés.

M. CHARRE Dominique revient sur les contreperformances de 3 athlètes :

- Gwendoline PHILIPPE (1^{ère} au ranking) ;
- Mehdi FILALI (3^{ème} au ranking) ;

- Alizée AGIER (1^{ère} au ranking).

Suite à une analyse de ces contreperformances, il est conclu que ces athlètes ont eu une mauvaise préparation et un stage préalable trop bref.

Ces résultats permettent d'engager un questionnement sur la reprise en main du calendrier des athlètes qui est contraignant. Les entraîneurs sont lucides sur la faillite des athlètes et leur préparation est remise en cause.

L'équipe féminine combat a su se distinguer et a obtenu une très belle 3^{ème} place.

Pour l'équipe masculine, il subsiste un problème de niveau même s'ils sont en progression.

En kata, Alexandra FERACCI est en nette progression.

Les victoires obtenues sont très satisfaisantes.

M. CHARRE Dominique se dit très choqué et inquiet des attaques qu'a subies Gwendoline PHILIPPE suite à sa sélection.

M. CHARRE Dominique informe les membres du CA des primes de résultat qui seront versées. 27 000€ seront versés aux athlètes médaillés, répartis comme suit : 9000 € pour Steven DA COSTA / 4500 € pour chaque fille de l'équipe combat.

M. DALLERAC Francis a le sentiment d'un manque de cohésion au sein de l'équipe de France. Il trouve regrettable que certains membres de l'équipe de France encouragent des concurrents de nations étrangères mais n'encouragent pas les titulaires de l'équipe de France.

M. CHARRE Dominique explique qu'en individuel l'état d'esprit a changé car les compétiteurs sont en concurrence pour le classement aux JO.

Concernant la composition des équipes combat et kata, M. DALLERAC souhaite la suppression de la distinction individuel/ équipes.

M. CHEREAU Franck souhaite savoir si une équipe féminine kata sera présente aux championnats d'Europe.

Selon M. CHARRE Dominique ce projet est envisagé mais nécessite une réflexion plus approfondie.

- o Point sur les manifestations de détection ;

Ces stages de détection se sont bien déroulés. Les demandes pour la tenue de ces stages doivent être réalisées par la ligue régionale.

- o Développement :

Par arrêté du 22 août 2018, a été créé le Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif », mention « karaté, wushu et disciplines associées ».

Ce BPJEPS sera délivré au titre d'une des options suivantes :

- option A : « karaté et disciplines associées » ;
- option B : « wushu ».

Cet arrêté entrera en vigueur le 1^{er} février 2019. Le diplôme devrait être effectif pour la saison prochaine.

- o Point sur les disciplines associées ;

Un point est réalisé sur la situation mensuelle des disciplines associées. Une communication particulière par l'envoi de newsletters leur est dédié. M. CHARRE Dominique salue le travail de communication réalisé à l'attention de ces disciplines.

M. MECHAIN Georges réalise le bilan des arts martiaux vietnamiens.

Notamment, M. MECHAIN Georges propose au CA le changement de nom des AMV, remplacé par Viet Vo Dao comme terme générique et plus connu.

Ce changement nécessite beaucoup de transformations, notamment sur les visuels et doit être accompagné d'une explication à destination des licenciés.

Cette demande doit intervenir lors du renouvellement de la demande de délégation en 2020.

Cette proposition est soumise au vote.

POUR : 26

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil d'Administration retient à l'unanimité le principe du changement de nom des AMV.

M. BUI XUAN Yves intervient en exprimant son mécontentement à l'égard du comportement de M. ITIER Roger. Il lui reproche d'exercer une concurrence déloyale à l'encontre de la fédération avec la création du Comité français de Wushu. Il s'interroge donc sur sa légitimité à faire partie du Conseil d'administration de la fédération qu'il contribue à dénigrer et concurrencer.

M. ITIER Roger répond qu'il est élu au CA jusqu'en 2020 et qu'il ne compte pas démissionner avant la fin de son mandat.

4- PRESENTATION DES COMPTES DE LA SAISON 2017/2018 PAR LE TRESORIER GENERAL

En introduction, M. BOULET indique que la clôture de l'exercice 2017-2018 fait ressortir un résultat positif de 268 595 euros.

Durant cet exercice, il s'est produit plusieurs évènements.

En premier lieu, il y a sur cet exercice une baisse de 3600 licences qui représentent 135 000 €. De plus, la fédération a changé son identité visuelle en septembre 2017. La salle de réunion de 60m² au siège a été installée et une extension a été construite à Castelnau le Lez. Le parc des véhicules utilitaires a été renouvelé grâce au partenariat avec Toyota. La fédération a fait l'objet d'un contrôle URSSAF pour lequel elle a provisionné 40 000 €. La fédération a signé un protocole d'accord avec les leasers des photocopieurs pour 85 000 € au total. Dans un arrêt rendu le 11 octobre 2018, la cour d'appel a condamné Mme Violette dans l'affaire multicontrôle à verser à la fédération 126 000 €.

Pour finir, il y a eu un audit flash du ministère qui a porté sur le fonctionnement et la ventilation des fonds

Les produits de fonctionnement présentent une hausse globale de 2,3 %.

Concernant les ressources associatives, il est à noter l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 105 000 € du ministère. Le montant total de la subvention pour l'année 2018 est de 818 546 €.

Concernant la boutique, le chiffre d'affaire a baissé de 14 000 €. Cette chute est due à la politique commerciale promotionnelle d'Adidas.

De même, les ventes de passeport et de ceintures noires ont chuté. Cela représente une baisse de 30 000 €.

Les prestations vendues sont en hausse de 14% dues à une augmentation des recettes :

- de compétitions (+ 10 000 €) ;
- des stages (+ 13 000 €) ;
- du partenariat avec la Mutuelle des sportifs (+ 60 000 €).

Les charges sont globalement en hausse de 2 %.

Les charges de fonctionnement sont en hausse de 117 000 €, ce qui est lié au changement de logo pour 88 000 € et à la sous-traitance pour 142 000 €.

Les charges de personnel sont en légère hausse de 2,7 %. Cette progression est due au remplacement d'une salariée pour cause de maladie.

Résultat financier :

Pour les charges financières, les intérêts d'emprunt sont responsables de la baisse de ce poste. Au fur et à mesure des remboursements, la part des intérêts baisse.

Le résultat exceptionnel :

Le résultat est positif grâce aux protocoles d'accord signés avec les bailleurs des photocopieurs. Notons qu'une provision pour charge exceptionnelle suite au contrôle URSSAF de 40 000 € a été enregistrée.

Bilan actif :

Les immobilisations :

Il y a eu cette année des investissements importants pour 617 000 €.

Premièrement l'aménagement de la salle de réunion pour 258 000 € et des travaux dans la fédération pour 131 000 €. Du matériel de transport a été acquis à hauteur de 139 000 €.

Le parc informatique a été renouvelé pour 62 000 € et du matériel de compétition et de communication a été acquis et renouvelé pour 141 000 €.

La mise en place de la charte graphique, du site internet et des logiciels a engagé pour 142 000 €.

Concernant les autres créances, elles sont en forte baisse car nous avons reçu cette année la subvention du ministère en cours d'exercice.

La situation de la trésorerie est bonne en conséquence de la réception de la subvention du ministère et de la capacité d'autofinancement de la fédération.

Une fois encore, cette année nous n'avons pas eu besoin d'utiliser le découvert autorisé de 400 000 € du crédit mutuel.

Concernant le passif :

Un mot sur les dettes financières : elles sont en baisse. La part du capital remboursé est plus importante à mesure que la part des intérêts baisse.

Un emprunt de 150 000 € a été contracté pour le financement de la nouvelle salle de réunion.

Les dettes fournisseurs sont en baisse de 20 %. Il est vrai qu'un meilleur suivi des factures et de leur paiement a permis cette diminution.

Concernant les perspectives d'avenir, nous restons prudents dans les projections budgétaires d'autant que les charges de fonctionnement augmentant les résultats des prévisions sont plus mesurées.

Une baisse des licenciées est déjà constatée pour la saison 2018/2019, cela nous a amené à revoir nos prévisions budgétaires.

Nous organiserons le T.Q.O en 2020 à Bercy.

Le résultat prévu dans le budget primitif 2018/2019 est maintenu à 100 000 €.

Les évènements post-clôture sont les suivants :

- Baisse des licences
- Obtention d'une subvention de 250 000 € du ministère pour l'organisation du TQO.

Après cette présentation, les comptes sont soumis au vote.

POUR : 26

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Les comptes sont approuvés à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Il est proposé d'affecter le résultat de cet exercice sur un compte de réserve spécial pour le TQO en fonds associatifs pour un montant de 250 000 € et en report à nouveau pour un montant de 18 595 €.

POUR : 26

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat de cet exercice sur un compte de réserve spécial pour le TQO en fonds associatifs pour un montant de 250 000 € et en report à nouveau pour un montant de 18 595 €.

5- INTERVENTION DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Madame Raphaële TERQUEM, Commissaire aux comptes, a présenté aux membres du Conseil d'Administration sa démarche d'audit qui comprend 4 étapes :

- La planification de la mission d'audit ;
- L'évaluation des procédures et du contrôle interne ;
- Le contrôle des comptes annuels ;
- Finalisation de sa mission par l'établissement de ses rapports.

Elle a dans le cadre de son contrôle interne pris connaissance des procédures administratives et financières appliquées au sein de la Fédération et a testé leur fiabilité dans leur application.

Le contrôle interne se caractérise par les éléments suivants, ensemble indissociable :

- un système d'organisation basé sur la définition des responsabilités ;
- un système d'organisation basé sur la séparation des fonctions ;
- la qualification et la formation du personnel ;
- un système de documentation et d'information basé sur des procédures écrites ;
- un système de preuves basé sur la documentation et la matérialisation des contrôles, sur la renumérotation des documents et sur le répartition des fonctions permettant un contrôle réciproque des tâches ;
- un système de documentation et d'information basé sur des rapports financiers et de gestion ;
- un système de supervision afin de s'assurer que les contrôles mis en place fonctionnent sans anomalies et sont adaptées aux besoins (58 dépenses ont été testées). Une amélioration du respect des procédures.

A ce titre, elle formule certaines remarques. Elle remarque que la fédération ne dispose pas d'organigramme et souligne un manque de communication entre les services.

Concernant le contrôle des comptes annuels, la commissaire aux comptes a pris connaissance du déroulement de l'année, a analysé les points forts et faiblesses du contrôle interne et a évalué le dossier de révision des comptes établi par le service financier.

Concernant le programme des comptes, elle effectue des contrôles approfondis pour les cycles à risque moyen ou élevé et une revue analytique pour les cycles à risque faible. Enfin, elle apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels consistent en l'établissement de comptes présentant une image fidèle et conformes aux règles et principes comptables français ainsi que de la mise en place d'un contrôle interne nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives.

La responsabilité du commissaire aux comptes est d'établir un rapport sur ces comptes annuels mais sa mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Un second rapport, celui sur les conventions règlementées sera présenté à l'assemblée générale. Il s'agit des conventions passées directement, ou par personne interposée, entre la

fédération et l'un de ses administrateurs ou des conventions passées entre la Fédération et une société, dont un administrateur de la fédération serait également dirigeant ou associé de la société. Le président de la fédération doit aviser le commissaire aux comptes des conventions règlementées dans les délais d'un mois à compter de leur conclusion. Ne sont pas concernées les conventions courantes conclues à des conditions normales de marché. Les conventions suivantes ont été portées à la connaissance de la commissaire aux comptes :

- La convention de rémunération du président qui est inchangée depuis l'année dernière ;
- Deux conventions de mise à disposition de bureaux pour la Ligue Ile de France et la ZID Languedoc Roussillon pour lesquels une participation aux frais de 500 € par mois est facturée, qui ont déjà été approuvées par l'assemblée générale du 16 décembre 2017.

Ces conventions ayant déjà été approuvées lors de la précédente assemblée générale dans les mêmes conditions, elles ne nécessiteront pas un nouveau vote.

Elle signale que les comptes de la Fédération seront certifiés sans réserve lors de l'Assemblée Générale.

Après cette présentation, le rapport du commissaire aux comptes est soumis au vote.

POUR : 26

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le rapport du commissaire aux comptes est adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration.

M. DALLERAC Francis souhaite connaître la nature du redressement URSSAF de la fédération. Il est principalement axé sur les primes aux médaillés (toutes nations confondues) lors de l'Open de Paris qu'il conviendrait de traiter comme des salaires. L'incertitude des résultats et la pluralité des nationalités des médaillés ne permet pas d'appliquer un régime fiscal et social unique.

6- RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Les vérificateurs aux comptes, M. LAUFFENBURGER Patrick et M. BOBILLIER Jean-Paul présentent leur rapport. Ils indiquent avoir eu à leur disposition toutes les pièces comptables liées à l'exercice 2017/2018 et qu'ils ont pu valider par sondage un certain nombre d'écritures. Ils en concluent que les comptes reflètent fidèlement la situation financière de la fédération.

7- ARRETE DES COMPTES

Après en avoir délibéré, l'arrêté des comptes de la fédération est soumis au vote.

POUR : 26

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CA arrête les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018 à l'unanimité.

8- PRESENTATION DES BUDGETS

Le trésorier reprend la parole pour présenter le budget définitif de la saison 2018/2019 et le budget prévisionnel primitif de la saison 2019/2020.

Concernant le budget définitif 2018/2019 :

La fédération pense maintenir le même résultat que le primitif, c'est-à-dire 100 000 €. Les budgets abordés sont présentés dans le même format que le réalisé 2017/2018.

Pour le secteur fédéral :

La fédération a procédé à quelques modifications. La plus importante porte sur les licences. En tenant compte de la conjoncture, la fédération a baissé le nombre de licences. De 252 000 licences initialement prévues. Il a été ramené à 246 000 soit 6 000 licences de moins.

Le secteur des dépenses fédérales :

Les prévisions de dépenses ont été remaniées pour arriver à une économie de 85 000 €.

Activités achats/ventes :

Il s'agit de la boutique et des grades. Le résultat de ces deux activités était de 18 000 €. La fédération a procédé à des ajustements dans les recettes et les dépenses en s'imprégnant du réalisé 2017/2018, ce qui amène à une prévision de 63 500 €.

Activités sportives :

– Recettes :

Les subventions sont ajustées par rapport à la saison précédente et les subventions à recevoir de la région Ile de France (50 000 € pour l'open). Il est à noter que les recettes de manifestations sont en légère baisse de 30 000 €.

Dépenses :

La fédération a pris en compte les demandes et besoins du haut niveau ainsi que les dépenses réelles de l'organisation des compétitions et également des aides versées aux organes déconcentrés.

Il avait été prévu un impact sur la fédération de 5 800 € et les prévisions sont de 5 760 €.

– Formation :

De - 26 000, nous passons à - 18 000. Les recettes ont augmenté ainsi que les charges car le nombre de formation sera plus élevé.

Concernant le budget primitif 2019/2020 :

Sur le principe, les mêmes budgets que 2018/2019 ont été reconduits cependant certaines modifications ont été apportées.

Pour les licences :

La fédération s'est projetée sur le même niveau que la saison 2017/2018 soit 251 000 licences. Nous espérons une reprise de la progression des licences.

Pour la boutique :

Pour les articles promotionnels nous passons de 152 000 € à 188 000 € pour les raisons suivantes :

- Progression du chiffre d'affaire Adidas ;
- Ventes de produits dérivés lors du TQO.

Recettes manifestations :

Nous prévoyons une légère hausse des fréquentations à hauteur de 10 000 €.
Le point le plus important de ce budget 2019/2020 est l'intégration du TQO.
Pour le moment, la charge pour la fédération est de 301 200 €.
Une subvention de 250 000 € du ministère a été obtenue pour son organisation.
La charge du TQO impactera fortement le résultat de cet exercice.

En fonction de tous ces éléments, le résultat prévu est de 50 000 € pour 2019/2020.

Après cette présentation, le budget définitif de la saison 2018/2019 et le budget prévisionnel primitif de la saison 2019/2020 sont soumis au vote.

POUR : 26
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

Le budget définitif de la saison 2018/2019 et le budget prévisionnel primitif de la saison 2019/2020 sont approuvés à l'unanimité par le Conseil d'administration.

9- PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE

Il est procédé à la lecture des résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2018.

- La résolution n°10 : « *L'assemblée générale, après en avoir délibéré, fixe à 25 € le montant des passeports sportifs adultes et à 17 € le montant des passeports sportifs enfants délivrés par la fédération par l'intermédiaire des zones interdépartementales, ou à défaut des ligues régionales, et dont 5 € sont attribués au comité départemental concerné, pour la saison 2019/2020.* ».

Il est proposé de modifier la résolution en supprimant le passeport sportif enfant.

POUR : 26
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

La proposition de suppression du passeport sportif enfant et la modification de la résolution qui en découle sont adoptées à l'unanimité.

- La résolution 10 est modifiée comme suit : « *L'assemblée générale, après en avoir délibéré, fixe à 25 € le montant des passeports sportifs délivrés par la fédération par l'intermédiaire des zones interdépartementales, ou à défaut des ligues régionales, et dont 5 € sont attribués au comité départemental concerné, pour la saison 2019/2020.* ».

- La résolution n°16 : « *L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient le montant des inscriptions aux compétitions fédérales à 6 € pour les individuels et à 16 € pour les équipes, pour la saison 2019/2020.* »

Après en avoir débattu, il est proposé d'élargir à toutes les compétitions fédérales (coupes et championnat) le paiement des inscriptions et d'en maintenir le montant à 6€ en individuel et 16€ pour les équipes.

POUR : 25
ABSTENTION : 0
CONTRE : 1 (M. CHEREAU Franck)

- La résolution n°21 : « L'assemblée générale, après en avoir délibéré, ratifie la décision de retrait d'attributions énoncée à l'encontre de la Zone interdépartementale Midi-Pyrénées par le conseil d'administration fédéral. »

Eu égard à l'urgence et à la gravité de la situation de la ZID Midi-Pyrénées, le bureau exécutif a pris des mesures conservatoires à l'encontre de cette structure déconcentrée. Dans l'attente, l'intégralité des missions a été transféré à la ligue régionale d'Occitanie.

Le CA est appelé à se prononcer sur le retrait des attributions de la ZID Midi-Pyrénées

POUR : 26

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

En conséquence, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de retirer l'ensemble des attributions de la ZID Midi-Pyrénées.

Prenant en compte ces modifications, l'ordre du jour et les résolutions de l'assemblée générale fédérale sont adoptés à l'unanimité.

10-CONSTITUTION ET NOMINATION DE LA COMMISSION FEMININE NATIONALE

Il est proposé la constitution d'une commission féminine nationale dont les membres seraient les suivants :

- Isabelle AMIEL (référente de la commission)
- Gamra DUMONT
- Laurence FISCHER
- Véronique MESNIL DE VIDO
- Mauricette ROIG
- Catherine THERY
- Frédérique VITRAC

Le vote se déroule à bulletin secret.

POUR : 26

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la constitution et la composition de la commission féminine nationale.

11- QUESTIONS DIVERSES

Une mise en demeure a été délivrée à la FEKAMT pour la délivrance de dans et grades équivalents.

Aucune autre remarque ou question diverse n'étant formulée, la réunion du conseil d'administration se termine à 21h.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général de la fédération.

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Alcino ALVES PIRES